

Baromètre des indicateurs de progrès de l'économie sociale (BIPESS)

Le comité consultatif de l'économie sociale et solidaire, organe de réflexion et force de proposition du Département, a publié en 2007, un rapport *Regards sur l'économie sociale et solidaire, en Ille-et-Vilaine*¹. Il a décidé de s'investir sur l'action « En Ille-et-Vilaine, on peut entreprendre autrement », qui vise à développer et promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire.

Dans le cadre de ces travaux, le comité consultatif a co-construit avec des acteurs de terrain une liste de critères d'identification et d'appartenance au secteur de l'économie sociale et solidaire. Ce travail a permis d'élaborer une première version d'un baromètre, outil permettant aux structures qui le souhaitent d'auto-évaluer leurs pratiques à partir des critères référencés, dans une démarche de progrès et dans le cadre d'échanges avec d'autres acteurs du même territoire.

La communication des critères utilisés permettra à la fois aux structures, de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire, d'avoir du recul sur leurs propres pratiques en vue de les améliorer dans le sens des valeurs de ce secteur et ainsi de mieux se faire connaître. En parallèle, cet outil pourra servir de référence aux collectivités locales qui souhaitent construire des critères d'éligibilité adaptés dans le cadre de subventions ou de marchés publics.

Afin de rendre opérationnel et de diffuser le baromètre, le Département et la Région avec l'appui du Collège Coopératif en Bretagne, engage une démarche d'expérimentation à l'échelle des pays pour valider et expérimenter la démarche d'auto-évaluation.

Les entreprises d'économie sociale et solidaire intéressées par cette démarche, au regard du présent protocole, s'engagent à prendre une part active dans la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation en mobilisant les ressources humaines nécessaires à sa réussite et à son rayonnement. Il s'agira plus précisément de participer à la formation action, à l'expérimentation, au Forum local et enfin à l'intégration de la démarche aux pratiques de l'entreprise sociale.

¹ Pour consulter ce rapport : www.ille-et-vilaine.fr, action emploi et économie / économie sociale et solidaire / accompagner la structuration des acteurs.

Protocole d'expérimentation

1- Conception participative de la démarche et du baromètre des indicateurs de progrès des entreprises de l'économie sociale et solidaire (BIPESS)

1-1- Comité participatif (atelier coopératif),

1-2- Tests,

1-3- Validation du Comité de pilotage et du Comité consultatif de l'économie sociale et solidaire.

2- Formation des référents de l'évaluation (1 à 2 personnes par entreprise),

2-1- Les fondements de l'évaluation, les principes méthodologiques, indicateurs alternatifs,

2-2- Présentation et appropriation de la démarche,

2-3- Programmation de l'expérimentation.

3- Expérimentation

3-1- Constitution d'un groupe évaluateur mixte composé de personnes représentatives du « système des parties prenantes » (usagers, salariés, administrateurs, partenaires), préparation des données,

3-2- Mobilisation collective du baromètre, (une séance d'évaluation collective de 2à3h),

3-3- Synthèse des évaluations pour l'entreprise ESS.

4- Formation des référents de l'évaluation (1 à 2 personnes par entreprise),

4-1- Bilan des expérimentations,

4-2- Mutualisation des analyses et approfondissements,

4-3- Intégration du baromètre aux pratiques des entreprises ESS.

5- Forum local

5-1-Présentation d'une synthèse de la démarche lors d'une assemblée préparée avec les référents,

5-2- Débat sur le fond : quel progrès économique et social ?

5-3-Promotion de la démarche et essaimage.

6- Traitement et analyse des résultats (approche comparative)

7- Bilan intermédiaire

8- Communication

Charte des engagements réciproques

En référence au cahier des charges de la démarche de finalisation et d'expérimentation d'un baromètre de l'économie sociale et solidaire mise en oeuvre par le Conseil Général 35, la Région Bretagne et en lien avec le Comité Consultatif de l'économie sociale et solidaire, le Collège Coopératif s'engage à mettre en place une action de formation et d'expérimentation participative auprès de l'entreprise d'économie sociale désignées ci-après en respectant les règles et les principes suivants :

1- *PLURALITE* : l'évaluation prend en compte de manière équilibrée les différents points de vue exprimés par les acteurs concernés.

2- *DISTANCIATION* : l'évaluation est conduite de façon impartiale et de manière autonome par apport au processus décisionnel.

3- *COMPETENCE* : l'évaluation requiert le recours à des méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des résultats explicites, rigoureuses et validées Elle suppose le développement des compétences évaluatives des acteurs.

4- *RESPECT DES PERSONNES* : le respect des droits, de l'intégrité et la sécurité des personnes sont assurés conformément au protocole d'évaluation validé.

5- *TRANSPARENCE* : la présentation des résultats s'accompagne d'un exposé sur la finalité, les méthodes mobilisées, l'intérêt et les limites de l'évaluation réalisée.

6- *RESPONSABILITE* : les rôles et les responsabilités des différents acteurs de l'évaluation sont précisés. (Source : Société Française d'Evaluation –SFE-)

L'évaluation est un processus d'apprentissage. En impliquant directement les acteurs dans toutes leurs composantes, elle permet de faire évoluer les pratiques et de développer des compétences individuelles et collectives, de produire des connaissances utiles à l'action et nécessaires à la construction des décisions, d'animer un dialogue interne et externe, de valoriser les actions conduites, d'anticiper les besoins sociaux et d'identifier les adaptations utiles.

Le Collège Coopératif s'engage à apporter un accompagnement de proximité et assurera un suivi dans le prolongement de l'expérimentation.

L'entreprise ESSreprésentée par ayant pris connaissance du protocole de l'expérimentation « BIPESS » s'engage à prendre une part active à la démarche proposée en mobilisant les ressources humaines nécessaires et en apportant toutes les informations utiles à l'évaluation. Engagée dans une démarche de progrès, l'entreprise ESS étudiera les modalités d'intégration de la démarche « BIPESS» à ses pratiques et apportera une contribution à la promotion de l'outil.

Signature

Le Collège Coopératif représenté par son Directeur

Signature